

VILLE DE BRUXELLES  
M. G. Michiels  
Département Urbanisme  
Plans et autorisations  
Boulevard Anspach, 6  
1000 Bruxelles

V/Réf. : 49H/10  
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.2259/s507  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 58. Demande de permis d'urbanisme portant sur le renouvellement d'une devanture commerciale. Demande d'avis de la Commission de Concertation.  
*Dossier traité par A. Coupleur*

Suite à votre courrier du 6 septembre 2011 sous référence, réceptionné le 14 septembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 21 septembre 2011.

Le dossier concerne la maison qui forme l'angle avec la rue Haute et la rue des Chandeliers. Situé dans la zone de protection du bien situé 50, rue Haute, la maison comprend un noyau ancien qui remonte au XVIIe siècle. Elle a été transformée en style néoclassique pendant le premier quart du XIXe siècle. La demande vise à régulariser la réaffectation de commerce en snack du rez-de-chaussée commercial ainsi que le renouvellement de la devanture, effectué sans autorisation préalable.

La Commission n'a pas traité la demande dans le détail **car elle constate que les travaux proposés n'auront que peu d'impact sur le bien classé**. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial (respect du RRU et autres réglementations en vigueur).

Elle estime toutefois que la nouvelle vitrine ne devrait pas être régularisée en raison de sa pauvre qualité et sa mauvaise intégration à la façade. La CRMS conseille de la remplacer par une vitrine réalisée en bois ou en acier, sur allège en dur, en respectant le rythme et la composition de la façade existante (rester attentif à une mise en œuvre soignée).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)